



mis en ligne le 12/11/2024

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE L'AUDE

Commune de Cuxac d'Aude

Arrêté n°2024-272

Domaine : Police Municipale ; Circulation,
Objet : Modification des règles de circulation chemin de l'arbre blanc,

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE CUXAC-d'AUDE,

Vu le code la voirie routière et en particulier ses articles L115-1 et suivants, L141-1 et suivants,

Vu le Code de la Route,

Vu les articles L2212-1, L 2213-1 et suivants du CGCT,

Vu l'article L511-1 et suivants du Code de la Sécurité Intérieure,

Considérant l'étroitesse de la voie de circulation et son état.

Considérant que la circulation en double sens et le partage de la voie de circulation avec les autres usagers pose des problèmes de sécurité.

ARRETE

ARTICLE 1 :

Le chemin de l'arbre blanc sera mis en sens unique de circulation, entre le garage JP MECA et le boulevard François MITTERRAND, dans le sens allant vers le boulevard.

ARTICLE 2 :

Les dispositions du sera effective dès la mise en place de la signalisation réglementaire par les services de la ville.

ARTICLE 3 :

Toutes infractions aux dispositions de l'article 1, seront sanctionnées selon la réglementation en vigueur.

ARTICLE 4 :

Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Chef de Police Municipale, Monsieur Le commandant de la Brigade de Gendarmerie de Vinassan, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à CUXAC-D'AUDE, le 05 novembre 2024

Le Maire



Grégory DELFOUR

